



## RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI

PERIODE : Mois de février 2019.

### 1. INTRODUCTION

Le mois de février 2019 a été marqué par une cascade d'attaques par de fausses accusations et campagnes de diabolisation aux organisations de défense des droits de l'homme et à certains media par les autorités du Burundi. Durant cette période, le Bureau du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme « OHCDH » au Burundi a officiellement fermé ses portes après que le Gouvernement l'y ait forcé depuis le 15 décembre 2018. Notons également que le délai de réenregistrement des ONGE a expiré le 15 février.

### 2. DETAILS

#### 2.1. Atteinte à la liberté d'expression

Le 07/02/2019, lors d'une réunion de présentation du rapport du dernier trimestre de l'année 2018 du CNC aux organes de presse, 10 media dont le journal Iwacu, la Radiotélévision nationale, Rema FM, Isanganiro et la VOA sont accusés de non-respect de la loi par Nestor Bankumukunzi, président du CNC. Ce non-respect se situe au niveau de l'équilibre de l'information et de la diffusion d'émissions ou de chansons contraires aux mœurs et coutumes du pays.

Le président du CNC a demandé aux responsables des media résidant à l'étranger pendant plus de trois mois en violation de la loi sur la presse de retourner au Burundi dans les meilleurs délais ou se faire remplacer. Cette demande ne concerne pas un responsable qui poursuit ses études à l'étranger pour un court délai et a promis d'écrire des lettres d'avertissement aux concernés.

Le président du CNC a regretté l'absence d'un observatoire de la presse "OPB" comme organe d'autorégulation des media. Notons que cet organe a été suspendu par le CNC suite à la résidence en exil du président précédemment élu<sup>1</sup>.

Le 13/02/2019, Pascal Butoyi, journaliste à la RTNB a été abusivement arrêté en plein centre-ville de Bujumbura alors qu'il prenait des images et vidéo des agents de la police nationale en train de se battre avec les vendeuses de fruits dans la rue. Il a été conduit avec brutalité dans les cachots du commissariat de la police municipale. Le porte-parole de la police de sécurité publique, Pierre Nkurikiye a justifié cette arrestation avec un prétexte que le journaliste prenait

---

<sup>1</sup> <http://www.iwacu-burundi.org/au-sommaire-de-ledition-de-jeudi-7-fevrier-2019-du-journal-amakuru-yiwacu/>

des images et des vidéos alors qu'il n'était pas en mission de service. Le Président du CNC interrogé sur ce sujet s'est gardé de s'exprimer arguant qu'il n'est pas informé sur le cas mais que le dossier est dans les mains de la police<sup>2</sup>.

## 2.2. Attaques contre les DDH

- Attaque sur le président du FOCODE et de la campagne Ndondeza.

Le 09/02/2019, le président du Forum pour la Conscience et le Développement « FOCODE », Pacifique Nininahazwe a annoncé la récupération de son numéro de téléphone du Burundi depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. Ce numéro qui est aussi le numéro de contact de la campagne Ndondeza (Aide-moi à trouver le mien porté disparu) a été récupéré par le Service National de Renseignement « SNR ». Une tentative d'entrer dans les outils de communication de l'organisation et de son président a été bloquée. Le nouvel acquéreur, qui est un haut gradé du SNR a tenté de tendre des pièges aux personnes trouvées dans la liste des contacts mais beaucoup se sont doutés et ont pu échapper<sup>3</sup>.

- Manipulation de témoins

Le 14/02/2019, à la suite d'un film documentaire « Kamwe Kamwe » inside Burundi Killing Machine, produit par la BBC le 4/12/2018<sup>4</sup>, sur la maison de crimes sise au n° 76 Avenue Ntwarante de la commune Kinindo à Bujumbura, soupçonnée d'être occupée par le SNR depuis 2015 et transformé en cachot secret, le Procureur Général de la République, Nyandwi Sylvestre a organisé un point de presse pour démentir les révélations du documentaire. Il accuse Pacifique NININHAZWE d'avoir facilité le contact entre les témoins et les journalistes de la BBC. Le procureur s'appuie sur un faux témoin qui affirme avoir été corrompu par Pacifique pour mettre en scène une fausse histoire dans le but de ternir l'image du Burundi et des forces de l'ordre<sup>5</sup>. Pacifique Nininahazwe a démenti le montage tout en regrettant que le procureur se préoccupe plus à blanchir les exactions de la police au lieu de mener des investigations sur les crimes évoqués dans le documentaire. La BBC est restée ferme sur l'authenticité du contenu de ce documentaire.

Le 22/02/2019, après la circulation sur les réseaux sociaux d'une vidéo des actes de torture commis par des agents de la police nationale, le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a accusé M. Pacifique NININHAZWE d'avoir payé des malfaiteurs afin qu'ils torturent des gens et diffusent des images des actes qu'ils commettent. Il prétend que ces images sont utilisées par les ennemis, dont les DDH, pour avoir de fausses preuves à déposer auprès de la CPI et des

---

<sup>2</sup> <https://www.facebook.com/sosmediasburundi/posts/burundicrisis-mercredi-13-f%C3%A9vrier-2019-bujumbura-ouest-du-pays-un-journaliste-de/2217375084991185/>

<sup>3</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=2185191418465959&id=100009253659534](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2185191418465959&id=100009253659534)

<sup>4</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=WZPkRLkUIYo>

<sup>5</sup> <https://www.burundi-forum.org/la-une/international/pacifique-nininahazwe-complice-de-bbc-burundi-inside-the-secret-killing-house/>

partenaires afin de ternir l'image des corps de police et de sécurité et celle du Gouvernement du Burundi.

### **2.3. Expiration du délai de grâce**

En date du 20/02/2019, le Dans une interview accordée à la Radio Isanganiro, Tharcisse Niyongabo, porte-parole et assistant du ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et Développement Local, a communiqué que la date de réinscription des organisations étrangères a expiré le 15/02/2019 et que désormais, les 92 organisations étrangères sont autorisées à travailler au Burundi. Par ailleurs, précise-t-il, ce nombre est suffisant s'il considère que l'effectif des organisations qui transmettaient le rapport annuel ne dépassait pas 100. Il a clôturé son communiqué en indiquant que les organisations qui ne se sont pas fait inscrire ont montré qu'elles ne sont plus capables de travailler au Burundi<sup>6</sup>.

### **2.4. Atteinte à l'exercice de la liberté syndicale**

Le 4/02/2019, les syndicats du secteur de la santé dits indépendants, le Syndicat National du personnel Paramédical et Aide-soignant « SYNAPA » et le Syndicat National des Travailleurs de la Santé « SNTS » ont dénoncé dans une conférence de presse des actes de division des syndicats de ce secteur par la création et l'entretien d'un Syndicat national des personnels de la santé « SYNAPS ». Ce dernier est dévoué à la cause de l'administration et opposé à la liberté syndicale. Ce syndicat créé en 2010 lors de la campagne de l'affaiblissement du mouvement syndical avait eu de la peine à s'implanter suite à la solidarité des personnels soignants. Pour renforcer le SYNAPS, les médecins directeurs de provinces, les responsables de districts sanitaires et les médecins directeurs des hôpitaux recrutent de force en faveur de ce syndicat le personnel sous leur autorité. Ceux qui s'y opposent sont discriminés et sont victimes de menaces faites par l'administration locale et les Imbonerakure. Le médecin provincial de Ruyigi est allé trop loin en procédant aux mutations de service à des endroits inaccessibles de ceux qui résistent à ce recrutement forcé. Le ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA, à travers une conférence de presse animée par le porte-parole de ce Ministère, Dr Jean Bosco Girukwishaka, a nié l'implication de son Ministère dans de tels actes et a demandé d'être saisi des cas de recrutement force du personnel dans ce syndicat<sup>7</sup>.

### **2.5. Une Commission Nationale indépendante des droits de l'homme qui ne rassure pas**

Le 26/02/2019, 5 nouveaux commissaires ont été élus pour faire partie de la 3<sup>eme</sup> Commission Nationale indépendante des droits de l'homme « CNIDH ». Cette 3<sup>eme</sup> commission ne rassure pas les DDH tout comme la sortante. Les DDH qui se sont exprimés regrettent que les commissaires sont inconnus dans le champ de la défense des droits de l'homme à l'exception d'un homme

---

<sup>6</sup> <http://www.isanganiro.org/spip.php?article16026>

<sup>7</sup> <http://www.isanganiro.org/spip.php?article15943>

connu dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Le processus de sa mise en place manque de transparence et d'indépendance. Elle risque de travailler sous la coupe du Gouvernement et perdre son indépendance tout comme la 2<sup>ème</sup> Commission qui a dû être rétrogradée du Statut A au Statut B par le Conseil des droits de l'homme. Les commissaires entrent en fonction après l'approbation du Sénat, la nomination par décret présidentiel et la prestation de serment<sup>8</sup>.

## **2.6. Fermeture officielle de l'Office du haut-commissaire des droits de l'homme « OHCDH » au Burundi**

Le 28/02/2019, l'OHCDH a fermé ses portes après 23 ans d'appui à la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi.

Après plus de deux ans de négociations infructueuses, le Gouvernement du Burundi avait finalement exigé la fermeture de ce bureau depuis le 4 décembre 2018 sous prétexte que les institutions nationales sont capables de promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Les Défenseurs des droits de l'homme regrettent cette fermeture au moment où la violation des droits de l'homme s'amplifie et qu'il devient de plus en plus difficile de faire le suivi et le rapportage des cas de violation des droits de l'homme. La Haut-commissaire des droits de l'homme Michelle Bachelet a également regretté cette fermeture forcée en gardant espoir que le dialogue puisse continuer avec les autorités du Burundi<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://www.iwacu-burundi.org/au-sommaire-de-ledition-de-mardi-26-fevrier-2019-du-journal-amakuru-yiwacu/>

<sup>9</sup> <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/NewsSearch.aspx?CID=BI>, <http://www.iwacu-burundi.org/fermeture-definitive-de-loffice-des-droits-de-lhomme-de-lonu/>